

Année scolaire 2020/2021
RESTAURATION SCOLAIRE et GARDERIE DU MIDI
☎ 02.33.05.91.30
**_

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1

Tous les enfants scolarisés à l'école maternelle et primaire d'Hébécrevon peuvent déjeuner dans le restaurant scolaire de la commune.

La restauration est assurée tous les jours de classe.

Si les enfants sont en sortie scolaire et ne mangent pas à la cantine, bien entendu le repas ne sera pas facturé.

Article 2

Pour toute inscription, les parents devront remplir les formulaires donnés à la rentrée à chaque enfant ainsi que le règlement intérieur.

Article 3

La restauration est assurée en deux services. Un premier service dès 12h00 et le second vers 12 h40. Les deux services seront assurés par 2 agents communaux pendant qu'un autre agent communal surveille les autres enfants dans la cour de récréation.

Article 4

Les tarifs sont les suivants : - 2,85 € et 2,30 € à partir du 3^{ème} enfant

Ces tarifs sont votés chaque fin d'année scolaire par le conseil municipal, pour l'année scolaire suivante.

Article 5

Le paiement se fait auprès du trésor public de Marigny Le Lozon : un mandat sera envoyé tous les mois.

Le paiement se fait également par prélèvement automatique ou TIPI si vous en faites la demande.

Article 6

Pendant l'interclasse de midi, un membre du personnel procède au pointage des enfants présents à la cantine, ce qui déterminera la facturation auprès des familles.

Tout désistement doit être signalé au plus tard la veille à M. Olivier BIGOT (02.33.05.91.30), si ce n'est pas le cas, le repas sera facturé.

Pour une gestion rigoureuse, en cas de repas ponctuel, il est impératif de bien inscrire son enfant, au moins la veille, auprès de l'enseignant, de M. Olivier BIGOT ou sur le tableau (sous le préau). En cas d'éventuelles réclamations, s'adresser à la mairie.

Article 7

Aucun médicament ne peut être accepté et donné dans le cadre de la cantine. Les agents de restaurants ou de surveillance ne sont pas autorisés à administrer un médicament. Si l'enfant doit suivre un traitement médical, les parents demanderont, autant que possible, des posologies à prendre en dehors du temps scolaire ou périscolaire.

Article 8

En cas d'allergie ou de régime alimentaire, il devra être fourni impérativement un certificat médical.

Il est aussi possible pour d'autres raisons qui seront justifiées, d'apporter un panier repas.

Article 9

La cantine est un lieu de vie en collectivité qui nécessite de la part des enfants de se conformer aux règles réglementaires d'hygiène et de sécurité.

Le temps du repas à la cantine doit être un temps de calme et de convivialité.

Article 10

La directrice d'école est l'interlocutrice privilégiée des services municipaux et des agents communaux pour tout problème concernant les attitudes et comportements des enfants lors des services périscolaires.

Article 11

Les comportements inacceptables tels qu'insultes d'enfants à l'encontre des agents ainsi que les actes de violence d'enfants à l'égard des autres élèves ou d'adultes pourront être signalés au maire par les agents.

Article 12

Les problèmes mineurs d'indiscipline devront être réglés par les agents en privilégiant la discussion avec l'enfant sur la base du respect mutuel. Si l'enfant refuse systématiquement de manger les plats qui lui sont proposés, l'agent communal devra informer les parents.

Article 13

Si un comportement inacceptable persiste, une exclusion provisoire d'une semaine peut être prononcée. Cette sanction pourra aller jusqu'à une exclusion définitive si le comportement ne change pas.

Article 14

Dans un souci éducatif, les enfants devront regrouper les couverts en fin de repas.

Si un enfant renverse des aliments volontairement ou involontairement, il lui appartiendra de nettoyer les dégâts occasionnés.

Article 15

Les menus sont élaborés par la municipalité, le personnel de la cantine et validés par un diététicien.

Article 16

Tous les repas sont préparés avec des produits frais achetés dans les commerces de la commune.

Article 17

Le présent règlement est remis aux familles lors de l'inscription d'un enfant à la cantine.

Cette inscription implique une acceptation totale et sans restriction du présent règlement.

Cette acceptation sera formalisée par le bulletin d'inscription ci-dessous.

AU RESTAURANT SCOLAIRE

J'ai le droit...	Mais j'ai le devoir
De ne pas être d'accord avec un autre	- de ne pas dire d'injures - de respecter les autres enfants, les adultes - d'obéir au personnel
De profiter d'un lieu agréable	De respecter les locaux, le mobilier, la vaisselle
De ne pas aimer la nourriture	De goûter et de ne pas jeter la nourriture
De discuter quand je le veux	De parler à voix mesurée sans crier
De me servir	De partager la nourriture avec mes camarades de table
D'être protégé et en sécurité	De respecter les consignes d'évacuation en cas d'exercice ou d'incident.

SUR LA COUR DE L'ECOLE

J'ai le droit...	Mais j'ai le devoir
De jouer avec les autres enfants	- d'être poli(e) et de ne pas dire d'injures, de menaces, - de respecter les autres enfants, les adultes - d'obéir au personnel - de respecter les différences, - de ne pas me battre, - d'être honnête en ne volant pas, - de jouer à des jeux autorisés et de respecter les zones autorisées
De profiter d'un lieu agréable	De ne pas abîmer les lieux, les toilettes et les extérieurs (clôtures, plantations, aires de jeux...)
De profiter des jeux	De ne pas abîmer les jeux et de les ranger
D'aller au restaurant scolaire	De respecter les règles de sécurité sur le trajet et d'entrer et sortir calmement.

1^{er} avertissement :

Suppression de la récréation (assis sur le banc)

2^{ème} avertissement :

Information aux parents (courrier)

3^{ème} avertissement :

Convocation à la mairie (parents et enfants)

4^{ème} avertissement :

Exclusion de 4 jours

Coupon à remettre à l'enseignant.

✂.....

Mr, Mme _____, reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du règlement intérieur de la cantine.

Signature de l'élève

NOM-Prénom :

Classe :

NOM-Prénom :

Classe :

NOM-Prénom :

Classe :

Adresse :

N° de téléphone fixe :

N° de téléphone portable :

Fait à

, le ____/____/____

Signature des représentants légaux,